

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2025-10-1169 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1170 Procès-verbal : septembre 2025

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en septembre 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 septembre 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1171 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 379 219,10 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Il n'y a aucune question portant sur les comptes de la part des personnes présentes dans la salle.

Règlement numéro 2025-474-01 relatif au zonage : certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement de zonage numéro

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

2025-474-01 est déposé. Étant donné qu'aucune signature n'a été enregistrée, le Règlement de zonage numéro 2025-474-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 1^{er} octobre 2025.

2025-10-1172

Grande semaine des tout-petits : du 17 au 23 novembre 2025

Considérant que la dixième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

Considérant que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

Considérant que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de proclamer la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande Semaine des tout-petits, et d'inviter les membres du Conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

2025-10-1173

Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement

Considérant que le Journal de Montréal a publié le reportage « La poubelle du Québec » du 23 au 25 mai 2025, lequel révélait l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

Considérant que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

Considérant que, malgré les efforts des municipalités, notamment l'adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation, leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

Considérant que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

Considérant que la présence de terre contaminée dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

Considérant que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est efficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

Considérant que la lenteur du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

Considérant que la Municipalité de Saint-Édouard a transmis aux municipalités du Québec une demande d'appui visant à dénoncer formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminant sur les terres agricoles et à interpeller le gouvernement du Québec pour une intervention;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'appuyer la Municipalité de Saint-Édouard dans ses démarches en demandant au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial clair et concret qui :
 - Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
 - Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
 - Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
 - Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées par la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
 - Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

- déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1174 FQM – consultation relative au programme Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

Considérant que, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive*, appelée Maisons Canada;

Considérant que les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* sont actuellement en consultation et visent une mise en œuvre en 2026;

Considérant que les deux objectifs de Maisons Canada sont de *construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

Considérant qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

Considérant que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

Considérant l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

Considérant que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

Considérant que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant les recommandations suivantes au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :
 - Que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;
 - Que Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

- Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;
- Et que soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

États comparatifs

Le document « États comparatifs – au 30 septembre 2025 » est déposé.

2025-10-1175 Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document « Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations » de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter la Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations et de l'appliquer rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1176 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes : autorisation à enchérir

Considérant la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le jeudi 16 octobre 2025 à compter de 10 h aux locaux de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville feront partie de cette vente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs et des communications, à titre de substitut, à enchérir pour les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville dans le cadre de la vente pour défaut de paiement de taxes, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1177 Greffier(ère)-trésorier(ère) adjointe

Considérant la démission de Madame Stéphanie Deschênes à titre de greffière-trésorière adjointe;

Considérant que le Conseil désire toujours embaucher un(e) greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) en vue de préparer le départ à la retraite de la directrice générale et greffière-trésorière;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

- d'autoriser la publication d'une offre d'emploi sur le site Internet Québec municipal, le site Internet de la Municipalité, le bulletin municipal ainsi que sur Facebook.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1178 Cours : entretien d'hiver 2025/2026

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver des cours de la Municipalité, du chemin du cimetière et du passage piétonnier situé entre l'église et le 500, rue Principale pour la saison 2025/2026;

Considérant la seule soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des cours de la Municipalité, du chemin du cimetière et du passage piétonnier situé entre l'église et le 500, rue Principale pour la saison 2025/2026 à la compagnie 9339-7909 Québec Inc. (Verreault Transport), le tout pour un montant de 24 212 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, le devis ainsi que la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1179 Régie des incendies : budget 2026

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville (Régie);

Considérant que la quote-part des municipalités est établie à 660 925\$;

Considérant que la quote-part de chacune des municipalités parties à l'entente sera établie lorsque les municipalités auront fourni leur rôle d'évaluation 2026 ainsi que leur facteur comparatif à la Régie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2026 de la Régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1180 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – volet 2 (PRACIM) : estimation des coûts

Considérant que, selon les informations reçues, le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – volet 2 (PRACIM) concernant les casernes sera ouvert incessamment;

Considérant que les membres du Conseil désirent que soit mise à jour l'estimation des coûts pour le projet de construction d'une caserne municipale réalisée par la firme Cimaise en octobre 2022;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

- d'accorder le mandat à Cimaïse, selon les termes de l'offre de services datée du 8 septembre 2025, pour un montant de 1 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1181 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – volet 2 (PRACIM) : accompagnement

Considérant que, selon les informations reçues, le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – volet 2 (PRACIM) concernant les casernes sera ouvert incessamment;

Considérant que les membres du Conseil désirent que la Municipalité soit accompagnée pour le dépôt d'une demande dans le cadre de ce programme;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le mandat à Contact Cité, selon les termes de l'offre de services datée du 30 septembre 2025, au tarif de 150 \$ de l'heure pour un montant de maximal de 3 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1182 Rang de la Rivière Est – phase 2 : disposition des sols contaminés

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du rang de la Rivière Est – phase 2, la Municipalité devra payer des frais de traçabilité et des redevances au Gouvernement du Québec en ce qui a trait aux sols contaminés;

Considérant les quantités estimées à ce jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser une dépense maximale de 40 000 \$ pour le paiement des frais de traçabilité et des redevances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1183 Rang de la Rivière Est – phase 2 : décompte no 01

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2, à MSA Infrastructures Inc. (réf. résolution 2025-08-1142) ;

Considérant le décompte progressif no 1 et la recommandation de paiement préparés par Tetra Tech QI ;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le décompte progressif no 01, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 625 424,96 \$ à MSA Infrastructures Inc., correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

2025-10-1184 Journalier : vêtements de travail

Considérant les soumissions reçues pour l'achat de vêtements de travail pour Monsieur André Labrecque, journalier;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat d'un manteau d'hiver, d'un manteau de printemps, de bottes de construction imperméables et bottes de construction d'hiver pour un montant maximal de 930 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1185 Entretien d'hiver des chemins et rues saison 2025/2026 : montée de Versailles Est

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ne prendra pas en charge le déneigement de la montée de Versailles Est, dont 1,7 km est situé sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire et 1 km est situé sur le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la Municipalité a autorisé la cession du contrat d'entretien d'hiver des chemins et rues pour les années restantes au contrat, soit 2025/2026 et 2026/2027 à MSA Infrastructures Inc. (réf. résolution 2025-06-1078);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'ajouter au contrat de MSA Infrastructures Inc. l'entretien d'hiver de la montée de Versailles Est pour la saison 2025/2026 d'une longueur de 2,7 km, et ce, pour la somme de 12 015 \$ plus taxes;
- de facturer la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour la section de chemin située sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1186 Conduites pluviales – regards et puisards : nettoyage

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour compléter le nettoyage 2025 des conduites pluviales – regards et puisards;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accorder le contrat à Groupe ADE, selon les termes de la soumission datée du 5 septembre 2025, pour un montant maximal de 1 900 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Chemin Saint-François

Les documents de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement pour la réfection d'une section du chemin Saint-François entre l'Autoroute 10 et la propriété située au 21 chemin Saint-François sont déposés. L'estimation des coûts s'élève à 1 842 929,58 \$ dont

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

22 % sont à la charge de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, selon l'entente signée avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

2025-10-1187 Garage/Caserne : chauffe-eau

Considérant que le chauffe-eau situé dans la section de la caserne municipale doit être remplacé et que des travaux sont nécessaires pour prolonger la ligne d'eau chaude pour desservir la section du garage municipal;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le contrat à Plomberie Meunier, selon les termes de la soumission datée du 2 septembre 2025, pour un montant de 2 565,93 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1188 Responsable des infrastructures

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier les conditions de travail de Madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures, pour les périodes où elle est en formation;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver les conditions de travail de Madame Marie-Rose Simeone, responsable des infrastructures, et ce, selon les conditions du document intitulé « Conditions de travail – Marie-Rose Simeone – 1^{er} octobre 2025 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1189 Tracteur : réparations

Considérant les réparations nécessaires à effectuer au tracteur de la Municipalité;

Considérant le devis reçu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le contrat à Mécanique Machinage Guertin, selon les termes du devis daté du 29 août 2025, pour un montant de 1 780,65 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1190 Réservoir : mise à jour des logiciels

Considérant que l'ordinateur au réservoir d'eau potable nécessite une mise à jour;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

- d'accorder le contrat à Automation RL, selon les termes de la soumission datée du 29 septembre 2025, pour un montant de 2 800 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1191 Poste de pompage : décompte progressif no 03

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc. (réf. résolution 2024-10-846) ;

Considérant le décompte progressif no 03 et la recommandation de paiement préparés par Tetra Tech QI ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le décompte progressif numéro 03, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 3 582,62 \$ à Lessard & Demers — Mécanique de procédé Inc., correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1192 Office d'habitation Brome-Missisquoi : budget 2025 révisé

Considérant le budget 2025 révisé daté du 2 septembre 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi ;

Considérant qu'il n'y a aucune augmentation de la quote-part de la Municipalité ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2025 révisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de septembre 2025 est déposé au Conseil.

2025-10-1193 Chalet : chauffe-eau

Considérant que le chauffe-eau situé au chalet des loisirs ainsi que la sortie d'eau extérieure doivent être remplacés ;

Considérant la soumission reçue ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le contrat à Plomberie Meunier, selon les termes de la soumission datée du 2 septembre 2025, pour un montant de 2 517,93 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

2025-10-1194 Concours : nos amis les animaux

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de concours proposé « Nos amis les animaux »;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 225 \$ et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1195 Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air (PAFILR)

Fonds « En Montérégie, on bouge! »

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »;

Considérant que la Municipalité certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

Considérant que la Municipalité s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs et des communications, à déposer la demande d'aide financière de 6 835 \$ dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour l'achat de divers équipements de sport, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-10-1196 Parc rue des Cèdres : arpentage

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'obtenir un plan de localisation (arpentage) du parc de la rue des Cèdres et la pose de repères;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat à Denicourt Migué, arpenteurs géomètres, selon les termes de l'offre de services datée du 25 septembre 2025. Les travaux seront réalisés à taux horaire et au tarif de 150 \$ par repère posé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} OCTOBRE 2025**

**2025-10-1197 Festival de Compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville :
commandite 2025**

Considérant que la Municipalité a autorisé une commandite de 1 500 \$ au Festival de Compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville, catégorie « Commandite Or »;

Considérant que la Municipalité figure au programme officiel de l'organisme;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 500 \$ au Festival à titre de commandite 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports des membres du Conseil

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-10-1198 Levée de la séance

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire